

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 9 décembre 2021 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

9 décembre 2021

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
Mme Sylvie Noël, Louiseville
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
Mme Julie Bibeau, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Alain Deschênes, Saint-Justin
M. Serge Ferron, Yamachiche
M. Michel Lefrançois, Saint-Léon-le-Grand

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, Greffier-Trésorier
M. Francis Morel-Benoit, Responsable des opérations

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2021
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 30 novembre 2021
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoit
 - 11.2 Remplacement du téléphone cellulaire
 - 11.3 Remplacement du serveur de sauvegarde
 - 11.4 Analyse physico-chimique des puits
12. Varia
 - 12.1 Évaluation des bâtiments et équipements

- 12.2 Assurance contre les cyberrisques
- 12.3 Dossier Yamachiche – Mandat de soutien

- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée

2021-12-155 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

POUR CE MOTIF :

2021-12-156 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2021.

4. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le Greffier-Trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 18 novembre 2021 et résume les communications ayant un intérêt public.

2021-12-157 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 6 décembre 2021;

POUR CE MOTIF :

2021-12-158 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 6 décembre 2021;

POUR CE MOTIF :

2021-12-159

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de treize mille huit cent soixante-dix et neuf (13 870,09 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 9 décembre 2021.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 30 novembre 2021 préparé en date du 6 décembre 2021;

POUR CE MOTIF :

2021-12-160

IL EST PROPOSÉ par Madame Julie Bibeau et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 30 novembre 2021.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 7 décembre 2021 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 28 novembre 2021 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 1^{er} décembre 2021 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOIT

Rapport de Monsieur Francis Morel-Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Les systèmes de chauffage du BSA, du BSE et du SU-02 ont été réparés par Bergeron Électrique;

- L'arrêt du pompage du puits SA-25 a été fait le jeudi 2 décembre 2021;
- Les essais de programmation du système SCADA afin de recevoir les alarmes sur un téléavertisseur ont été concluants, nous avons donc loué un téléavertisseur chez Groupe CLR.

11.2 REMPLACEMENT DU TÉLÉPHONE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE le cellulaire de la Régie a presque de quatre ans et qu'il ne tient plus sa charge;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel iPhone 13 mini se vend 949,00 \$ plus taxes chez Apple;

CONSIDÉRANT QUE Apple rachèterait le iPhone 7 pour 50\$;

CONSIDÉRANT QUE le forfait mensuel sans appareil passerait de 52,00 \$ à 46,00 \$ par mois pour un contrat de 36 mois;

POUR CES MOTIFS :

2021-12-161

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un nouvel iPhone 13 mini chez Apple au coût de 949,00 \$ plus taxes.

11.3 REMPLACEMENT DU SERVEUR DE SAUVEGARDE

CONSIDÉRANT QUE nous éprouvons certaines difficultés avec le serveur de sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE le serveur de sauvegarde actuel a 9 ans, a une capacité de 2 To et qu'il utilise un langage d'ancienne technologie qui sera abandonné prochainement par Microsoft puisqu'il comporte de nombreuses failles de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE AIE Informatique dépose une soumission au coût de 679,93 \$ plus taxes incluant la main-d'œuvre pour un nouveau serveur de sauvegarde de 4 To;

POUR CES MOTIFS :

2021-12-162

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un nouveau serveur de sauvegarde de 4 To chez AIE Informatique au coût de 679,93 \$ plus taxes.

11.4 ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE DES PUIITS

Ce point est reporté à la séance ordinaire de Janvier 2022.

12. VARIA

12.1 ÉVALUATION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Ce point est reporté à la séance ordinaire de Janvier 2022.

12.2 ASSURANCE CONTRE LES CYBERRISQUES

CONSIDÉRANT QUE l'assurance des cyberrisques de la FQM Assurances offre une protection pour intervenir en cas de cyberattaque et comprend entre autres des montants pour le remplacement d'équipements informatiques et pour le paiement de rançon;

CONSIDERANT QUE la FQM Assurances offre l'assurance des cyberrisques aux coûts suivants :

- 1) Option A : 1 500,00 \$
- 2) Option B : 3 000,00 \$

CONSIDERANT QUE la Régie a un serveur de sauvegarde à l'interne et a recours à un service de sauvegarde infonuagique externe qui permettent de récupérer les données rapidement;

POUR CES MOTIFS :

2021-12-163

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité de ne pas souscrire à l'assurance contre les cyberrisques.

12.3 DOSSIER YAMACHICHE – MANDAT DE SOUTIEN

Tous les membres du conseil d'administration étant d'accord, il a été convenu de traiter ce point à la toute fin de la présente séance.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Bibeau pose la question à savoir si les aires de protection du puits SA-25 sont déterminées.

Monsieur Mario Paillé répond que pour le moment, le puits SA-25 n'est qu'un puits d'essai. Il n'est donc pas considéré comme un puits d'exploitation. Les aires de protection ne sont donc pas encore déterminées et elles le seront probablement lors d'une éventuelle demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation du puits. L'hydrogéologue au dossier pourra donner plus de détails éventuellement.

Pour éviter de se placer dans une possible situation de conflit d'intérêts, Monsieur Serge Ferron, délégué de Yamachiche quitte la séance avant le traitement du point 12.3 de l'ordre du jour.

12.3 DOSSIER YAMACHICHE – MANDAT DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT les connaissances et les compétences de Madame Barbara Paillé quant au fonctionnement de la Régie et des dossiers litigieux en cours;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire avoir le soutien nécessaire afin d'assurer une continuité des décisions qui ont été prises et pour mener à terme ces dossiers;

CONSIDÉRANT QUE de tels services seront requis en fonctions des besoins ponctuels de la Régie, et ce, sur appel;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent convenir des conditions de travail de Madame Barbara Paillé;

CONSIDÉRANT QUE la firme Morency Société d'avocats présente un contrat de travail aux deux parties;

POUR CES MOTIFS :

2021-12-164

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Lefrançois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré accepte l'embauche de Madame Barbara Paillé à titre d'employée de soutien sur appel selon les conditions stipulées au contrat de travail;

QUE Monsieur Roger Michaud, président de la Régie soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie le contrat de travail de Madame Paillé.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

POUR CE MOTIF :

2021-12-165

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit levée à 20 h 50.

Président

Greffier-Trésorier

